



Cercle
En-Passe analytique
-L'École

L'Audition en passe, comme principe fondateur.

Le psychanalyste de l'École

L'Audition en passe

Dans le cadre d'une structure nouvelle du cercle En-Passe analytique, du moins dans ce qui fait l'École, le processus de l'Audition devait être lui aussi re_fondé.

Ce qui fait fin de l'analyse et le passage de l'analysant au psychanalyste s'introduit au coeur de notre structure sous la forme de ce processus de lecture du désir d'analyste qu'est l'Audition.

Le processus qui s'engendre du désir de l'analysant de se passer à l'analyste, s'opère désormais de cette démarche suivante. Cette re-fondation s'appuie sur l'expérience passée du cercle et de ses membres, ainsi que sur la Proposition du 9/10/1967 de J. Lacan sur le Psychanalyste de l'École.

Il est instauré ce qui suit :

Le cercle En-Passe analytique fait École dans le champ de ce qui fait transmission de l'inconscient, et ce notamment dans le passage du désir d'analyste et des séminaires.

L'École du cercle se dote des structures nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions et missions .

Le candidat à «l'Audition en passe» manifeste auprès du cercle son intention du processus du passage. Deux passeurs seront chargés de recueillir au cours d'au moins trois rencontres, son témoignage sur ce qui est du désir d'analyste. Il est fait demande au passant de produire une «lettre» suite à chacune de ses rencontres. Lettre qui inscrit dans l'écrit ce qui fait sens.

Les deux passeurs feront retour de ces dires devant le Cartel de l'Audition en passe (celui-ci est constitué d'au moins, deux AE, deux élèves en situation de passeur, un élève du Cercle et le Directeur de l'École).

Le jury pourra proposer dans le cadre de questionnement sur le témoignage de rencontrer ensuite le passant, et éventuellement de procéder à une évaluation des acquisitions conceptuelles, éthiques, méthodologiques et cliniques du passant. Le Cartel procédera ensuite à l'intégration sur le registre du cercle du candidat comme analyste de l'École (AE). Tout résultat est notifié au passant directement par le Directeur de l'École. Les passeurs ont toute marge de liberté pour recueillir ce qui fait témoignage du passant. Il ne s'agit pas d'un contrôle, ni d'un examen, mais bien de l'entendre d'un témoignage.

Le Cercle peut intégrer aussi, comme «analyste membre de l'École - Ame», des analystes n'étant pas passés par l'Audition, mais présentant toute fois des garanties face au champ conceptuel et éthique du cercle. Il est tenu registre des délibérations et des inscriptions au titre d'Ae ou Ame. Listes mise à jour chaque année civile.

Thierry Piras

Fondateur et Directeur de l'École

2010